

**Université**

**de Strasbourg**

## **DÉLIBÉRATION**

### **Conseil d'administration**

**Séance du 9 juillet 2024**

Délibération  
n°112-2024

Point 3.8

#### **Point 3.8 de l'ordre du jour**

#### **Consolidation des comptes 2023**

##### **EXPOSE DES MOTIFS :**

**En application de l'article 13 de la loi n°85-11** du 3 janvier 1985, relative aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques, modifié par l'article 136-I de la loi n°2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003 de sécurité financière (LSF), les établissements publics de l'Etat sont tenus d'établir et de publier des comptes consolidés et un rapport de gestion du groupe dès lors qu'ils contrôlent une ou plusieurs personnes morales ou exercent sur elles une influence notable.

Tous les établissements publics de l'Etat ayant au moins une filiale (détention de plus de la moitié du capital d'une autre entité) ou une participation (détention d'une fraction du capital comprise entre 10 et 50%) ou exerçant un pouvoir de décision dans toute entité sont susceptibles d'entrer dans le champ de la consolidation des comptes.

Par ailleurs la nécessité de consolider les comptes a été déterminée par le décret n°2005-747 du 1<sup>er</sup> juillet 2005 qui fixe des seuils au-delà desquels la démarche est obligatoire (montant du chiffre d'affaires, total du bilan et nombre de salariés).

Le recours à la consolidation des comptes doit permettre d'offrir une visibilité économique de l'ensemble du périmètre des activités du groupe, mais aussi une plus grande lisibilité sur l'expertise et la performance de l'établissement, sans oublier d'être un outil pour communiquer plus activement vers les tiers.

Une des conséquences qui résulte de l'obligation de consolidation des comptes est de nommer au moins deux commissaires aux comptes et deux suppléants.

La consolidation des comptes vise à présenter les comptes d'un ensemble d'entités, liées financièrement et économiquement, formant un groupe, comme si cet ensemble ne constituait qu'une seule entité.

L'opération consiste notamment à cumuler les comptes des différentes structures, à éliminer les opérations réciproques et à retraiter les titres de participation qui figurent à l'actif du bilan de l'Université de Strasbourg (entité consolidante).

Ainsi l'université de Strasbourg, dite « tête de groupe » ou « entité mère » et les entités consolidées forment un groupe, dont le périmètre est :

- Le GIE GERBM est contrôlé à 33% par l'université, ce qui correspond au nombre de parts dans le capital du GIE
- La Fondation de Coopération Scientifique Université de Strasbourg est une entité ad hoc dans laquelle l'Université dispose des pouvoirs de gestion et de décision et bénéficie majoritairement des avantages économiques
- La Société d'Accélération de Transfert de Technologie est une société sous influence notable consolidée par mise en équivalence.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	30
Nombre de voix contre	1
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la consolidation des comptes 2023.

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 11 juillet 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

# RAPPORT DE GESTION

Sur les Comptes consolidés - Exercice clos le 31/12/2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité du **Groupe Université de Strasbourg** durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance du rapport des Commissaires aux Comptes.



## 1. PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

### ► Contexte de crise énergétique et niveau des dépenses

Les comptes ont été clôturés dans un contexte évolutif de crise énergétique. Le niveau de dépense (frais de déplacements, frais de réception) est à la hausse mais sans avoir encore retrouvé son point culminant d'avant crise COVID.

### ► Faits caractéristiques d'importance significative relatifs à la Fondation Université de Strasbourg

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

En 2022, la Fondation avait dû comptabiliser une dépréciation des valeurs mobilières de placement de 959 654 €. En effet, plusieurs investissements de type fonds de capitalisation, sur des sous-jacents immobiliers mais également quelques placements sur d'autres supports affichaient des pertes sensibles. En 2023, ces résultats ont continué à se détériorer. De ce fait, la Fondation a pris la décision suivante : la mise en place d'une politique d'arbitrage de ses placements financiers en 2023 et a ainsi procédé à plusieurs ventes pour réinvestir ses fonds sur des supports sans risque en capital et avec un taux de rendement garanti (livret associatif, comptes à terme monétaire et fonds obligataires en €).

Les contrats conclus avec la Fondation Centre International de Recherche aux Frontières de la Chimie de mise à disposition de Jean Gagneux ainsi que de celui de prestations réciproques ont également pris fin en fin d'année 2023.

## 2. PRESENTATION DU GROUPE

Le périmètre de consolidation comprend les entités suivantes :

Sociétés	Activités	Méthode	% de contrôle	% d'intérêt
<b>UNIVERSITE DE STRASBOURG</b> 4, rue Blaise Pascal CS 90032 - F-67081 Strasbourg Cedex	Formation et recherche	Mère	100,0%	100,0%
<b>FONDATION UNIVERSITE DE STRASBOURG</b> 8 allée Gaspard Monge - 67000 Strasbourg SIREN : 753 826 718	Fondation afin de promouvoir les activités de recherches de l'UDS	IG	100,0%	0,0%
<b>GIE CERBM</b> 1, rue Laurent Fries 67404 Illkirch Cedex SIREN : 381 112 465	Recherche-développement et autres sciences physiques et naturelles	IP	33,3%	33,3%
<b>SATT STRASBOURG</b> 5, rue Schiller - 67000 Strasbourg SIREN : 539 210 559	Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires	MEE	26,0%	26,0%

### ➤ Entité consolidante :

L'Université de Strasbourg est un Etablissement Public à caractère scientifique culturel et professionnel, qui réunit :

- ❖ Environ 52.000 étudiants répartis dans plusieurs centaines de parcours et filières,
- ❖ Environ 6 113 personnels dont plus de 3 470 enseignants-chercheurs et environ 2 643 personnels administratifs et techniques,
- ❖ 35 facultés, écoles ou instituts,
- ❖ 70 unités de recherche (laboratoires).

### ➤ Filiales intégrées :

- La **Fondation Université de Strasbourg**

La Fondation Université de Strasbourg a été créée en mai 2012 à l'initiative de l'Université de Strasbourg.

La Fondation Université de Strasbourg a pour objectif de promouvoir l'ensemble des activités de l'Université de Strasbourg en lien avec la recherche et la formation, notamment celles relatives à l'avancement de la recherche, à l'amélioration du soin et de la santé publique par la recherche et la formation, à l'innovation technologique et au développement de l'innovation pédagogique et scientifique en lien avec le monde économique.

Elle a notamment vocation à :

- ❖ Financer des projets de recherche à fort impact socio-économique ;
- ❖ Renforcer les relations avec l'entreprise et travailler en concertation avec le secteur économique et améliorer l'insertion professionnelle des étudiants ;
- ❖ Cofinancer des projets emblématiques en faveur de l'égalité des chances, de la parité et de l'égalité femme-homme, et de l'accès du plus grand nombre aux études supérieures ;

Compte tenu de la situation, la Fondation Université de Strasbourg a été incluse au sein du périmètre de consolidation en tant qu'entité ad hoc puisqu'elle en respectait les critères.

- Le **GIE CERBM** (Centre Européen de Recherche en Biologie et en Médecine) a été créée fin 1990 et est spécialisé dans le secteur d'activité de la recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles. Le GIE est détenu à 33,33 % par l'UDS. Il est intégré proportionnellement à la consolidation du Groupe Université de Strasbourg.

- La SATT Strasbourg (Conectus Alsace), créée début 2012 est spécialisée dans l'activité de location-bail de propriété intellectuelle. Compte tenu de la participation de l'Université de Strasbourg dans la SATT (26%), elle est mise en équivalence dans la consolidation du Groupe.

Enfin, les participations minoritaires (participations inférieures à 20 %) détenues dans d'autres structures ne font pas partie du périmètre de consolidation.

### Date d'arrêté et durée d'exercice

Les entités du Groupe ont toutes arrêté leurs comptes sociaux en date du 31/12/2023. La durée des exercices pour les quatre entités du Groupe a été de 12 mois.

## 3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du groupe Université de Strasbourg, Établissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel (EPSCP), sont établis :

- Selon les principes comptables repris dans l'instruction ministérielle M93 du 29 avril 2002.
- En conformité avec le PCG résultant du règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999.
- Le nouveau référentiel comptable applicable à compter de 2017 en mode GBCP avec la nouvelle nomenclature applicable M9 du 20 janvier 2017.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- Évaluation des éléments inscrits en comptabilité selon la méthode des coûts historiques.

Le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique prévoit la mise en place d'une comptabilité budgétaire, distincte de la comptabilité générale, pour les personnes morales de droit public relevant de la catégorie des administrations publiques (APU) majoritairement financés par des fonds publics.

Il a pour but d'améliorer le pilotage des organismes et des finances publiques et de faciliter l'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques. Ce décret décline un cadre budgétaire proche de celui fixé par la LOLF avec, en complément de la comptabilité en droits constatés, une comptabilité budgétaire fondée sur des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des emplois limitatifs. Le calendrier d'entrée en vigueur des dispositions de la GBCP est applicable progressivement aux organismes publics à compter de 2013 et a été finalisé en 2016.

Le décret fixe notamment la date limite d'adoption du compte financier par le Conseil d'administration au dernier jour du mois de février. Cette disposition raccourcit de deux mois le délai de clôture. Il est précisé que le décret N°2017-61 du 23 janvier 2017 a reporté au 15 mars N+1 cette date limite.

Les comptes sociaux sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés. Soit en application du règlement comptable CRC 99-02 ainsi que l'instruction codificatrice n°08-017-M9 du 3 avril 2008, à l'exception des deux dérogations suivantes à ce référentiel, en conservant les règles issues du RNCEP précité, qui permettent de donner une image homogène des comptes consolidés pour le lecteur des comptes annuels de l'université :

- Résultat exceptionnel : Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette ;

- Corrections d'erreurs : Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP précité, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

### Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'a été réalisé courant 2023.

### Corrections d'erreurs

L'incidence globale des régularisations apportées, via des mouvements de correction d'erreur, sur le bilan d'ouverture consolidé est récapitulée dans le tableau suivant :

En K€	Bilan fin 2022	Charges à payer	Correction Dotation actif inaliénable	Correction FAE	Bilan d'ouverture 01/01/2023
Ecart d'acquisition	-				-
Immobilisations incorporelles	595				595
Immobilisations corporelles	726 027				726 027
Immobilisations financières	1 126 504				1 126 504
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 853 126</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>1 853 126</b>
Stocks et en-cours	754				754
Avance et acomptes versés sur commandes	4				4
Clients et comptes rattachés	28 689				28 689
Autres créances et comptes de régularisation	145 869				145 869
Valeurs mobilières de placement	14 018				14 018
Disponibilités	201 364				201 364
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 243 824</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>2 243 824</b>
En K€	Bilan fin 2022	Charges à payer	Correction Dotation actif inaliénable	Correction FAE	Bilan d'ouverture 01/01/2023
Financements de l'actif par l'Etat	532 827				532 827
Financement de l'actif autres que l'Etat	125 295			- 1 778	123 517
Dotations, compléments des dotations, dons et legs	25		- 25		-
Réserves Groupe	108 092	- 4 183	25	1 778	105 712
Résultat de l'exercice	4 333				4 333
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>770 572</b>	<b>- 4 183</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>766 390</b>
Intérêts hors groupe	8 650				8 650
Autres fonds propres					-
Provisions	19 937	4 183			24 120
Emprunts et dettes financières	1 215 717				1 215 717
Avances et acomptes reçus	125 673				125 673
Fournisseurs et comptes rattachés	14 946				14 946
Dettes fiscales et sociales	8 055				8 055
Autres dettes et comptes de régularisation	80 274				80 274
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 243 824</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 243 824</b>

Au sein des comptes de l'Université de Strasbourg, un ajustement sur bilan d'entrée a été comptabilisé pour prendre en compte :

- ❖ Avec la mise en place d'OHRIS, il est désormais possible d'extraire pour tout le personnel un solde de congés 2023/24 à fin décembre, auquel est appliqué un coût moyen journalier par catégorie. L'estimation étant désormais fiable, et ayant donné lieu à une correction d'erreur de 4,2 M€, suite aux recommandations des commissaires aux comptes, la provision est reclassée en charge à payer sur le poste Dettes Personnel et Organismes sociaux.

## 4. SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

### 4.1. SITUATION FINANCIERE DU GROUPE :

#### Le résultat consolidé :

L'évolution des recettes d'exploitation (chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation) du Groupe se présente comme suit (en K€):

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	Var. %
Dotation annuelle du Ministère	385 039	365 650	19 389	5%
Autres financements publics	84 937	69 221	15 716	23%
Collecte taxe d'apprentissage	814	881	-67	-8%
Droits universitaires	57 881	52 196	5 685	11%
Prestations de formation continue	9 420	8 914	506	6%
Prestations de recherche (hors intra groupe)	2 040	2 171	-131	-6%
Prestations et travaux informatiques	256	406	-150	-37%
Redevances pour concess. de brevets, licences, marques, etc.	93	346	-253	-73%
Prestations diverses	32 843	27 106	5 737	21%
Transferts de charges d'exploitation	15	17	-2	-13%
Production stockée	32	42	-10	-25%
<b>Total en K€</b>	<b>573 370</b>	<b>526 952</b>	<b>46 418</b>	<b>9%</b>

La hausse des recettes d'exploitation par rapport à l'exercice précédent (+ 46,4 M€) se justifie principalement par :

- Une hausse des **subventions pour charge de service public** de façon générale (+ **19,3 M€** soit + 5%).  
En 2023, le Ministère de l'enseignement supérieur a alloué 385,1 M€ pour la dotation annuelle, contre 365,7 M€ en 2022. Cette dotation représente 67,2 % des ressources d'exploitation du Groupe en 2023 contre 69,4 % sur l'exercice précédent.
- Les autres financements publics ont augmenté + 15,7 M€ entre 2022 et 2023.
- Une augmentation de **5,7 M€** des **droits universitaires** (soit + 11% entre 2022 et 2023).
- Une hausse des **prestations diverses** et autres produits pour près de **5,8 M€** (+ 21%).
- Une diminution des redevances pour concess. de brevets, licences, marques, etc pour près de - **253 K€** (- 73%).
- Une hausse des prestations de **formation continue** de **506 K€** (+ 6%).

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 79,9 M€ et se répartit comme suit en contributif :

(En M €)	Fond. UDS	GIE CERBM	SATT	UDS	TOTAL
Chiffres d'affaires 2023	0,0	1,8	0,0	78,1	79,9
Evolution 2023-2022	0,0	0,2	0,0	6,1	6,3

Il représente 13,9 % des produits d'exploitation (14 % en 2022).



Les dépenses d'exploitation du Groupe s'élèvent à 612,6 M€ contre 553,9 M€ en 2022 (+ 11 %) .

Les dépenses de personnel (414,5 M€) représentent 67,7 % des dépenses d'exploitation du Groupe et 72,3% des produits d'exploitation (chiffre d'affaires inclus). En 2022, les dépenses de personnel représentaient 71,3% des dépenses d'exploitation et 75,0% des produits d'exploitation. Les dépenses de personnel progressent de 19,5 M€ sur 2022 (+ 4,9 %).

L'augmentation des dépenses de personnel explique donc 33% de la hausse des dépenses d'exploitation. L'évolution des dépenses de charges externes et des autres charges d'exploitation, qui augmentent de 34,7 M€, permet de comprendre le niveau des dépenses d'exploitation.

**Le résultat d'exploitation évolue à la baisse entre 2022 et 2023 (- 9,1M€) : - 1,3 M€ au 31/12/2023, contre + 7,8 M€ au 31/12/2022.**

Le résultat financier contribue négativement à l'ensemble puisque qu'il se monte à - 0,84 M€ (- 2,1 M€ en 2022). Ce résultat s'explique principalement par les charges d'intérêts sur emprunt à hauteur de -1,1 M€ ainsi que par des dépréciations de VMP pour 0,2 M€.

Les contributions des entités du Groupe au résultat net sont les suivantes:

(En M €)	Fond. UDS	GIE CERBM	SATT	UDS	TOTAL
Résultats nets 2023	0,0	-0,1	1,5	-2,1	-0,7
Evolution 2023-2022	0,0	0,0	3,0	-8,0	-5,0

## Le bilan consolidé :

Au 31 décembre 2023, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à 2 272,1 M€, dont 765 M€ de fonds propres part du Groupe et 8,6 M€ part des minoritaires.

(En M €)	Fond. UDS	GIE CERBM	SATT	UDS	TOTAL
Fonds propres - Part Groupe	0,0	0,0	-5,7	770,7	765,0
Fonds propres - Part Minoritaires	8,6	0,0	0,0	0,0	8,6
Total	8,6	0,0	-5,7	770,7	773,6

L'endettement de 1 212 M€ (contre 1 215 M€ en 2022) est principalement composé de la dotation en capital non consommable de l'Idex et du Plan Campus pour respectivement 750 M€ et 375 M€, et de près de 84,6 M€ d'emprunts auprès d'établissements de crédits (Caisse des Dépôts et Consignations et Banque Européenne d'Investissement).

Le Groupe dispose d'une trésorerie nette de 190,9 M€ contre 216,4 M€ à fin 2022. Cette baisse (-25,5 M€) s'explique essentiellement par :

- La marge d'autofinancement de + 11,3 M€ (contre 17,9 M€ en 2022),
- L'amélioration du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité : - 3,13 M€,
- Les investissements qui ont été financés sur fonds propres à hauteur de - 18,7 M€,
- Des émissions / remboursements d'emprunts : - 3,7 M€.

(En M €)	Fond. UDS	GIE CERBM	SATT	UDS	TOTAL
Trésorerie	15,2	2,8	0,0	172,9	190,9

## 4.2. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Au compte financier 2023, les contrats de recherche actifs représentent un montant contractuel de 163,7 M€ qui se détaille en :

- 51,7 M€ (31,6 %) de contrats financés par l'ANR,
- 49,0 M€ (29,9 %) de contrats européens,
- 35,5 M€ (21,6 %) de contrats PIA3 (EUR et autres),
- 23,9 M€ (14,6 %) de contrats financés par divers bailleurs nationaux,
- 3,7 M€ (2,3 %) de contrats financés par des partenaires de l>IDEX (Equipex notamment).

Par rapport au dernier budget actualisé, ce sont 52 nouveaux contrats qui ont été ouverts pour un montant contractuel global de 12,9 M€ :

- 21 contrats financés par l'ANR pour un montant de 2,1 M€,
- 15 contrats européens pour un montant de 8,3 M€,
- 4 contrats financés par le PIA3 pour un montant de 1,5 M€,
- 12 contrats financés par divers bailleurs nationaux pour un montant de 1 M€.

Le total de 163,7 M€ de contrats de recherche représente le cumul des contrats contractualisés qui sont ouverts annuellement. Ainsi, en 2023, ce sont 135 nouveaux contrats de recherche, représentant 33,1 M€, qui ont été attribués à l'Université, contre 27,9 M€ en 2022, soit 5,2 M€ de plus et une augmentation de 2 contrats.

## 5. EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

## 6. PRESENTATION DETAILLEE DES COMPTES CONSOLIDES ET RESULTATS SOUMIS AU VOTE

Les comptes ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 79 929 K€, contre 73 629 €K en 2022, soit une hausse de 8,56%. Ce chiffre d'affaires est constitué principalement des ventes de prestations par l'UDS pour 78 081 K€ (principalement lié aux droits scolaires et universitaires, recherches, formations) et par le GIE CERBM pour 1 819 K€ (activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses), après neutralisation des refacturations intragroupes.

Les autres produits d'exploitation pour 493 441 K€, contre 453 324 K€ (+ 8,8%) sont principalement constitués de :

- La subvention pour charges de service public attribuée par le Ministère pour 385 039 K€,
- Les financements publics accordés par les collectivités locales et des organismes de gestion de programmes de recherche s'élèvent à 84 937 K€,
- Les prestations diverses pour 22 511 K€.

Les autres produits recouvrent également le produit de collecte de la taxe d'apprentissage pour 814 K€ (881 K€ en 2022).

Les achats consommés, soit - 61 K€, concernent principalement des frais accessoires d'achat.

Les principaux postes des charges externes pour - 91 690 K€ (contre - 67 820 K€ en 2022), sont principalement constitués des postes de charges suivants :

- Achats non stockés de matières et fournitures pour -40 563 K€ (-21 702 K€ en 2022),
- Location et charges locatives pour -2 426 K€ (-2 520 K€ en 2022),
- Maintenance et entretien immobilier pour -11 387 K€ (-10 147 K€ en 2022),
- Ouvrages et documentation majoritairement gérés par la bibliothèque universitaire pour - 3 503 K€ (-3 626 K€ en 2022),
- Frais de colloque -1 023 K€ (-1 089 K€ en 2022),
- Personnel mis à disposition pour -2 981 K€ (-2 741 K€ en 2022),
- Honoraires et rémunération d'intermédiaires pour -1 375 K€ (- 1 445 K€ en 2022),
- Frais de publicité pour -2 474 K€ (-2 826 K€ en 2022),
- Frais de missions et déplacements -9 251 K€ (-8 768 K€ en 2022),
- Prestations diverses externes dont les contrats de nettoyage et de gardiennage pour -11 109 K€ (-10 077 K€ en 2022).

### Les effectifs et charges de personnel :

Les effectifs de l'UDS représentent 5 845 postes, ceux de la Fondation UDS 6 postes, et 98 postes pour le GIE CERBM.

Les effectifs de la SATT ont été mis à zéro du fait que la SATT est intégrée en mise en équivalence.

Le total des effectifs au niveau du Groupe se monte donc à 5 949 postes.

en K€	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Rémunérations du personnel	-255 745	-242 203	-13 542
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-156 679	-150 854	-5 825
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-2 116	-1 989	-127
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>-414 540</b>	<b>-395 046</b>	<b>-19 494</b>

Le montant des impôts et taxes s'élève à -6 891 K€ contre -6 526 K€ sur l'exercice précédent et concerne principalement des taxes se rapportant aux salaires.

Les dotations nettes d'exploitation s'élèvent à -12 089 K€ (-11 309 K€ en 2022) et concernent principalement :

- Les amortissements d'immobilisations pour -49 458 K€ (-45 173 K€ en 2022),
- Les provisions pour risques et charges pour 226 K€ (-816 K€ en 2022),
- La reprise annuelle de dotation initiale sur le patrimoine immobilier mis à la disposition de l'université (d'un montant équivalent aux amortissements de l'année) pour + 37 946 K€ contre + 34 756 K€ en 2022.

Le montant des autres charges d'exploitation s'élève à -49 393 K€ contre (-38 559 K€ en 2022). Elles sont composées principalement des redevances sur brevets et des reversements aux partenaires sur conventions.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à - 1 296 K€ contre + 7 775 K€ en 2022.

Le résultat financier s'élève à - 840 K€ (cf. *supra*) en 2023 (-2 057 K€ en 2022).

Quant au résultat courant avant impôts, après prise en compte du résultat financier, il s'établit à - 2 136 K€ contre + 5 718 K€ sur l'exercice précédent.

Après prise en compte de la quote-part de résultat sur sociétés mises en équivalence (SATT) ainsi que les intérêts minoritaires, le résultat net (part du groupe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un déficit (part du Groupe) de - 656 K€ contre un bénéfice de + 4 333 K€ en 2022 (- 115,2%).

-----

**Vous êtes invités, après la lecture du rapport présenté par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions soumises à votre vote.**



**UNIVERSITE DE STRASBOURG**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
AU 31 DECEMBRE 2023**

---

<b>Université</b>					
		de Strasbourg			

# Table des matières

<b>1. ETATS FINANCIERS</b>	<b>4</b>
1.1. BILAN CONSOLIDE	4
1.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
1.3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	6
1.4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	7
<b>2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION</b>	<b>8</b>
2.1. REFERENTIEL COMPTABLE	8
2.2. MODALITES DE PRESENTATION	8
2.3. MODALITES DE CONSOLIDATION	9
2.3.1. ACTIVITES DU GROUPE	9
2.3.2. FILIALES	9
2.3.3. LISTE DES ENTREPRISES CONSOLIDEES	10
2.3.4. VARIATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	10
2.3.5. VARIATION DU POURCENTAGE D'INTERET	10
2.4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	10
2.5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	10
2.6. COMPARABILITE DES EXERCICES	10
2.6.1. DATES DE CLOTURE DES EXERCICES DES SOCIETES CONSOLIDEES	10
2.7. METHODES ET REGLES D'EVALUATION	11
<b>3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN</b>	<b>17</b>
3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17
3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17
3.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	17
3.4. VENTILATION DES CREANCES PAR ECHEANCE	18
3.5. TITRES MIS EN EQUIVALENCE	18
3.6. STOCKS ET EN-COURS	18
3.7. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	18
3.8. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	19
3.9. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	19
3.10. VENTILATION DES DETTES PAR ECHEANCE	19
<b>4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>20</b>
4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES	20
4.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	20
4.3. ACHATS CONSOMMES	20
4.4. CHARGES EXTERNES	21
4.5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	21
4.6. IMPOTS ET TAXES (HORS IS)	21
4.7. CHARGES DE PERSONNEL	21
4.8. VARIATIONS NETTES DES AMORTISSEMENTS ET DES DEPRECIATIONS	22
4.9. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	22
4.10. IMPOTS SUR LES BENEFICES	22
4.11. PREUVE D'IMPOT	23

4.12. QUOTES-PARTS DE RESULTAT DES SOCIETES MISE EN EQUIVALENCE	23
4.13. RESULTAT HORS GROUPE	23
<b>5. ENGAGEMENTS HORS-BILAN</b>	<b>24</b>
<hr/>	
5.1. ENGAGEMENTS REÇUS	24
5.2. ENGAGEMENTS DONNES	24
<b>6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES</b>	<b>25</b>
<hr/>	
6.1. EFFECTIF MOYEN	25



# 1. ETATS FINANCIERS

## 1.1. Bilan consolidé

	Clôture			Ouverture
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Ecarts d'acquisition				
Immobilisations incorporelles	7 258	-6 703	555	596
Immobilisations corporelles	1 236 748	-509 067	727 681	726 027
Immobilisations financières	1 126 506		1 126 506	1 126 504
Titres mis en équivalence	918		918	
<b>Total Actif Immobilisé</b>	<b>2 371 430</b>	<b>-515 770</b>	<b>1 855 660</b>	<b>1 853 126</b>
Stocks et en-cours	998	-291	707	754
Avance et acomptes versés sur commandes	15		15	4
Clients et comptes rattachés	38 047	-683	37 364	28 689
Autres créances et comptes de régularisation	187 820	-30	187 790	145 869
Valeurs mobilières de placement	14 592	-405	14 187	14 018
Disponibilités	176 368		176 368	201 364
<b>Total Actif</b>	<b>2 789 271</b>	<b>-517 179</b>	<b>2 272 091</b>	<b>2 243 824</b>
			Clôture	Ouverture
Financement de l'actif par l'Etat			524 546	532 827
Financement de l'actif autres que l'Etat			128 819	125 295
Dotation, compléments de dotations, dons et legs				25
Réserves Groupe			116 702	109 301
Report à nouveau			-4 428	-1 209
Résultat de l'exercice			-656	4 333
<b>Total Capitaux Propres</b>			<b>764 983</b>	<b>770 572</b>
Intérêts hors groupe			8 637	8 650
Autres fonds propres				
Provisions			16 476	19 937
Emprunts et dettes financières			1 212 009	1 215 717
Avances et acomptes reçus			153 018	125 673
Fournisseurs et comptes rattachés			22 351	14 946
Dettes fiscales et sociales			14 351	8 055
Autres dettes et comptes de régularisation			80 267	80 274
<b>Total Passif</b>			<b>2 272 091</b>	<b>2 243 824</b>

## 1.2. Compte de résultat consolidé

	Clôture	Ouverture
Chiffre d'affaires	79 929	73 629
Autres produits d'exploitation	493 441	453 324
Achats consommés	-61	84
Charges de personnel	-414 540	-395 047
Charges externes	-91 690	-67 820
Autres charges d'exploitation	-49 393	-38 559
Impôts et taxes	-6 891	-6 526
Variations nettes des amort. et des dép.	-12 089	-11 308
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-1 296</b>	<b>7 775</b>
Charges et produits financiers	-840	-2 057
<b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>	<b>-2 136</b>	<b>5 718</b>
Impôt sur les bénéfices		
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>-2 136</b>	<b>5 718</b>
Quote-part de résultat des S.M.E.	1 467	-1 555
Dotations nettes amort. Écarts acq.		
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>-670</b>	<b>4 163</b>
Intérêts minoritaires	14	170
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>-656</b>	<b>4 333</b>

### 1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

	Clôture	Ouverture
Résultat net total des sociétés consolidées	-669	4 163
Elimination des amortissements et provisions	11 083	12 214
Elimination des plus ou moins values de cession	2 369	27
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	-1 467	1 555
Autres produits et charges sans incidence trésorerie		
<b>Total marge brute d'autofinancement</b>	<b>11 316</b>	<b>17 959</b>
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation des stocks liée à l'activité	47	-134
Variation des créances liées à l'activité	-50 607	-15 451
Variation des dettes liées à l'activité	36 109	19 491
<b>Flux net généré par (affecté à) l'activité</b>	<b>-3 135</b>	<b>21 865</b>
Acquisition d'immobilisations	-18 857	-11 931
Cession d'immobilisations	220	27
Variation nette des placements court terme		
<b>Flux net provenant des (affecté aux) investissements</b>	<b>-18 638</b>	<b>-11 903</b>
Augmentations (réductions) de capital		
Subventions d'investissements reçues		
Emissions d'emprunts	2	7 082
Remboursements d'emprunts	-3 686	-3 469
Cession (acq.) nette actions propres		
Variation nette des concours bancaires		
<b>Flux net provenant du (affecté au) financement</b>	<b>-3 684</b>	<b>3 613</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-25 457</b>	<b>13 575</b>
Trésorerie d'ouverture	216 356	202 781
Correction de la trésorerie d'ouverture		
Trésorerie de clôture	190 900	216 356

Le tableau des flux de trésorerie présente, pour l'exercice, les entrées et les sorties de disponibilités et de leurs équivalents, classées en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

L'université définit la trésorerie disponible comme l'ensemble des postes financiers du bilan réalisable (ou payable), dans un délai inférieur à un an soit :

- Les valeurs mobilières de placement et autres placements à court terme aisément convertibles en disponibilités ;
- Les disponibilités bancaires minorées des valeurs remises à l'encaissement en clôture, mais non encore échues ;
- Les soldes bancaires créditeurs ne faisant pas l'objet d'une confirmation à plus d'un an par un établissement financier, ainsi que les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent.

La ligne « Incidence des variations de périmètre » correspond aux entrées ou sorties de périmètre, mais également aux variations de pourcentage de détention du groupe dans les filiales au cours de l'exercice. En cas d'acquisition, cette ligne comprend le coût d'acquisition des titres diminués de la trésorerie apportée. Les autres flux ne tiennent compte que des mouvements depuis la date d'acquisition de la société.

Les flux monétaires intragroupes sont éliminés, de sorte que le tableau des flux de trésorerie ne fait apparaître que les encaissements ou des décaissements du groupe vis-à-vis de tiers.

## 1.4. Tableau de variation des capitaux propres

Capitaux propres (Groupes / Minoritaires) (K€)	Dotations, compléments de dotations, dons et legs	Financement de l'actif par l'Etat	Financement de l'actif autres que l'Etat	Réserves Groupe	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Autres variations	Total des capitaux propres Groupes (K€)	Minoritaires (K€)
<b>Situation à la clôture 31/12/2021</b>	25	532 001	125 492	94 702	-690	14 520		766 051	7 870
Correction d'erreur - Ecritures post-clôture					-441			-441	
<b>Situation à l'ouverture au 01/01/2022 après correction d'erreur et changement de méthodes</b>	25	532 001	125 492	94 702	-1 131	14 520		765 610	7 870
Affectation du résultat				14 595	-75	-14 520			
RAN apurement				4	-4				
Résultat de la période						4 333		4 333	-170
Financements reçus UDS - subventions titrées		27 546	7 037					34 583	
Financements reçus UDS - subventions CARGO & PEGE Dons									
Financements reçus UDS - sortie de subventions liées		-40						-40	
Financements reçus UDS - reprise de subventions		-26 679						-26 679	
Reprise des subventions d'investissements UDS			-7 234					-7 234	
Augmentation des fonds propres sans droit de reprise - FUDS									950
<b>Situation à la clôture 31/12/2022</b>	25	532 827	125 295	109 301	-1 209	4 333		770 572	8 650
Correction d'erreur - Ecritures post-clôture	-25	-332	-1 778	-441	-1 607			-4 182	
<b>Situation à l'ouverture au 01/01/2022 après correction d'erreur et changement de méthodes</b>		532 495	123 517	108 860	-2 816	4 333		766 389	8 650
Affectation du résultat				5 945	-1 612	-4 333			
RAN apurement									
Résultat de la période						-656		-656	-14
Financements reçus UDS - subventions titrées		18 740	8 687					27 427	
Financements reçus UDS - subventions Hall Génie Civil IUT Illkirch		2 413	5 012					7 425	
Recapitalisation SATT				1 898				1 898	
Financements reçus UDS - sortie de subventions liées		-1 214						-1 214	
Financements reçus UDS - reprise de subventions		-27 889	-8 398					-36 287	
Reprise des subventions d'investissements UDS									
Augmentation des fonds propres sans droit de reprise - FUDS									
<b>Situation à la clôture 31/12/2023</b>		524 546	128 819	116 702	-4 428	-656		764 983	8 637

## 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

### 2.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Université de Strasbourg, Établissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel (EPSCP), sont établis :

- Selon les principes comptables repris dans l'instruction ministérielle M93 du 29 avril 2002.
- En conformité avec l'instruction codificatrice n°08-017-M9 du 3 avril 2008.
- Le nouveau référentiel comptable applicable à compter de 2017 en mode GBCP avec la nouvelle nomenclature applicable M9 du 20 janvier 2017.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- Évaluation des éléments inscrits en comptabilité selon la méthode des coûts historiques.

Le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique prévoit la mise en place d'une comptabilité budgétaire, distincte de la comptabilité générale, pour les personnes morales de droit public relevant de la catégorie des administrations publiques (APU) majoritairement financés par des fonds publics. Il a pour but d'améliorer le pilotage des organismes et des finances publiques et de faciliter l'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques. Ce décret décline un cadre budgétaire proche de celui fixé par la LOLF avec, en complément de la comptabilité en droits constatés, une comptabilité budgétaire fondée sur des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des emplois limitatifs. Le calendrier d'entrée en vigueur des dispositions de la GBCP est applicable progressivement aux organismes publics à compter de 2013 et a été finalisé en 2016.

Le décret fixe notamment la date limite d'adoption du compte financier par le Conseil d'administration au dernier jour du mois de février. Cette disposition raccourcit de deux mois le délai de clôture. Il est précisé que le décret N°2017-61 du 23 janvier 2017 a reporté au 15 mars N+1 cette date limite.

Les comptes sociaux sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés. Soit en application de l'instruction codificatrice n°08-017-M9 du 3 avril 2008, à l'exception des deux dérogations suivantes à ce référentiel, en conservant les règles issues du RNCEP précité, qui permettent de donner une image homogène des comptes consolidés pour le lecteur des comptes annuels de l'université :

- Résultat exceptionnel : Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette ;
- Corrections d'erreurs : Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP précité, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

### 2.2. Modalités de présentation

Les montants présentés dans les comptes consolidés et annexes aux comptes consolidés sont, sauf mention contraire, exprimés en milliers d'euros et arrondis au millier le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

## 2.3. Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

### 2.3.1. Activités du groupe

Les activités du groupe Université de Strasbourg sont les suivantes :

- Enseignement ;
- Recherche fondamentale ;
- Recherche appliquée ;
- Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles ;
- Mécénat ;
- Analyses, essais et inspections techniques.

### 2.3.2. Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations ont été éliminés des comptes consolidés.

#### *Intégration globale*

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

#### *Intégration proportionnelle*

Les sociétés contrôlées de manière conjointe, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Les états financiers de ces filiales sont intégrés dans les comptes de l'entreprise consolidante en fonction de la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels. Aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté.

## Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe UNIVERSITE DE STRASBOURG exerce une influence notable sans toutefois exercer un contrôle exclusif sont mises en équivalence (les modalités de mise en œuvre de cette méthode sont détaillées en 2.7 Méthodes et règles d'évaluation). L'influence notable est présumée lorsque le Groupe contrôle au moins 20 % du capital de la Société.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est précisée en note ci-dessous.

### 2.3.3. Liste des entreprises consolidées

Société	Pourcentage N		Pourcentage N-1		Type de contrôle	Méthode de consolidation
	contrôle	intérêt	contrôle	intérêt		
UNIVERSITE DE STRASBOURG					Université - consolidante	
FONDATION UNIVERSITE STRASBOURG	100,00%	0,00%	100,00%	0,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
GIE CERBM	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle
SATT STRASBOURG	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	Influence notable	Mise en équivalence

### 2.3.4. Variation du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice clôturant en date du 31 décembre 2023, il n'y a eu aucun mouvement de périmètre.

### 2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt

Le pourcentage d'intérêts correspond à la fraction du patrimoine détenue directement ou indirectement par la société mère dans chaque société du groupe.

Ce pourcentage d'intérêts permet de calculer la fraction représentative des intérêts du groupe dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée.

Au cours de l'exercice clôturant en date du 31 décembre 2023, il n'y a eu aucune modification du pourcentage d'intérêt.

## 2.4. Evénements significatifs

En ce qui concerne l'Université, cet exercice a été marqué par deux éléments :

- Les comptes ont été clôturés dans un contexte évolutif de crise énergétique.
- Un accompagnement plus important qu'attendu de la tutelle.

## 2.5. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

## 2.6. Comparabilité des exercices

L'exercice clos le 31 décembre 2023 est d'une durée de 12 mois, comme pour le comparatif produit.

### 2.6.1. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Entité	Décembre 2023		Décembre 2022	
	Date clôture	Durée exercice	Date clôture	Durée exercice
FONDATION UNIVERSITE STRASBOURG	31-déc.	12	31-déc.	12
GIE CERBM	31-déc.	12	31-déc.	12
SATT STRASBOURG	31-déc.	12	31-déc.	12
UNIVERSITE STRASBOURG	31-déc.	12	31-déc.	12

## 2.7. Méthodes et règles d'évaluation

### *Changements de méthodes comptables*

Néant

### *Comparabilité des comptes*

Le report à nouveau a enregistré une correction d'erreur pour un montant de 4,2 M€ liée à la mise en place d'OHRIS. Il est désormais possible d'extraire pour tout le personnel un solde de congés 2023/24 à fin décembre, auquel est appliqué un coût moyen journalier par catégorie. L'estimation étant désormais fiable, elle a donné lieu à une correction d'erreur de 4,2 M€. A la suite des recommandations des commissaires aux comptes, la provision est reclassée en charge à payer sur le poste Dettes Personnel et Organismes sociaux.

### *Immobilisations incorporelles*

Cette rubrique se compose principalement des brevets, licences et logiciels qui sont inscrits en comptabilité à leur coût d'acquisition.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations appartenant à l'université sont évaluées à leur coût d'acquisition déterminé par l'addition des éléments suivants :

- Prix d'achat ;
- Frais accessoires :
- Charges directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien ;
- Charges indirectes, dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

A compter de 2011, le groupe applique la comptabilisation des immobilisations par composant.

### *Immobilisations en cours*

Les immobilisations en cours correspondent à des travaux et à des installations scientifiques, dont une part significative doit faire l'objet d'une affectation définitive dans les comptes d'immobilisation.

### *Amortissements*

- Méthode d'amortissement

A compter de l'exercice 2011 et selon la décision du conseil d'administration du 15 décembre 2011, l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, au « prorata temporis » à compter de la date d'acquisition ou de la mise en service de l'immobilisation.

Le rattrapage des amortissements pour les biens acquis avant le 1er janvier 2009 se fait de façon prospective c'est-à-dire au prorata des années restant à amortir.

- Plan d'amortissement

Selon l'instruction n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006, le plan d'amortissement est la traduction de la répartition de la valeur amortissable d'un actif selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de son utilisation probable (art. 322-1-3).

L'amortissement est déterminé par le plan d'amortissement propre à chaque actif amortissable tel qu'il est arrêté par la directive de l'EPSCP (art. 322-4/3). La durée et le mode d'amortissement se réfèrent donc aux caractéristiques propres à l'établissement. Le mode d'amortissement doit traduire au mieux le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'EPSCP (art. 322-4/5). A partir du 1er janvier 2009, il est appliqué pour toutes les acquisitions d'actifs immobilisés de même nature ayant des conditions d'utilisation identiques et des durées homogènes. Les durées d'amortissement mises en œuvre sont conformes à la délibération votée au conseil d'administration le 15 décembre 2016. Les durées d'amortissements spécifiques aux composants avaient été votées le 15 décembre 2011. Un amortissement « dérogatoire » de 3 ans pour le matériel et matériel informatique des contrats recherche a été voté le 24 septembre 2019.



<i>Compte</i>	<i>Libellé</i>	<i>Durée d'amortissement</i>
20 120 000	Frais d'établissement	5 ans
20 300 000	Frais R&D	5 ans
20 531 000	Logiciels, autres concessions et droits acquis ou sous-traités	3 ans
20 532 000	Logiciels créés	3 ans
20 580 000	Autres concessions et droits acquis ou sous-traités	3 ans
20 600 000	Droit au bail	35 ans
20 800 000	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
2115xxxx	Terrains bâtis	-
2122xxxx	Agencements des terrains bâtis	25 ans
2135xxxx	Agencements et aménagements de constructions	20 ans
214xxxxx	Construction sur sol d'autrui	20 ans
2151xxxx	Installations techniques complexes	10 ans
2153xxxx	Installations à caractère spécifique	3 ans
21 546 000	Matériels scientifiques	10 ans
21 547 000	Matériels scientifiques	10 ans
21 548 000	Autres matériels scientifiques	3 ans
2155xxxx	Outillages	10 ans
2156xxxx	Matériel d'enseignement	8 ans
2157xxxx	Agencements & aménagements du matériel & outillage affecté ou remis en dotation	-
216xxxxx	Collections	10 ans
2181xxxx	Installations générales, agencements, aménagements divers	10 ans
2182xxxx	Matériel de transport	5 ans
21 831 000	Matériel de bureau	3 ans
21 832 600	Matériels informatiques	5 ans
21 832 700	Matériels informatiques	5 ans
21 832 800	Autres matériels informatiques	3 ans
21 840 000	Mobiliers	10 ans
21 860 000	Emballages récupérables	5 ans
2188xxxx	Matériels divers	10 ans
25xxxxxx	Biens vivants, animaux de service	10 ans

- Régime des amortissements des biens immobiliers de l'université de Strasbourg
  - Composants neufs acquis :

La réglementation prévoit que la comptabilisation des biens immobiliers se fasse par composant. Ce terme désigne un ensemble cohérent de travaux dont la durée d'amortissement est identique. Un travail en liaison avec les services techniques des universités a permis de déterminer le découpage des bâtiments et les durées d'amortissements :

<i>Composants</i>	<i>Part des Composants (%)</i>	<i>Durée de vie</i>
Gros oeuvre	25	50
Voiries, réseaux divers	3	25
Toiture et étanchéité	5	15
Peau extérieure (crépis, bardage, isolation...)	10	20
Menuiseries extérieures	15	25
Lots techniques : électricité, sanitaire, chauffage, climatisation	25	20
Second oeuvre et premiers équipements	17	15

- Composants des biens immobiliers mis à disposition par l'Etat :

Jusqu'en 2012 la dotation annuelle aux amortissements pour les biens évalués par France Domaine a été effectuée pour chaque composant sur la base des durées pour des biens neufs et conformément aux durées théoriques.

Il n'a pas été tenu compte de l'état d'usure des composants et l'amortissement annuel n'a pas été appliqué sur des durées d'amortissement correspondantes à la durée de vie résiduelle des biens immobiliers.

L'université a procédé en 2013 à la détermination des durées résiduelles d'utilisation.

Pour fixer la valeur résiduelle des composants de chaque bâtiment évalué, l'université de Strasbourg a choisi de s'appuyer sur les diagnostics des estimations de France Domaine. Chaque composant de chaque bâtiment a été corrélé d'un taux d'usure en fonction de l'appréciation portée par France Domaine. Cette méthodologie a été vérifiée par la direction du patrimoine immobilier qui en fonction soit d'une étude complémentaire (Plan Campus) soit des travaux futurs déjà programmés à confirmer ou modifié la durée du composant concerné.

Ce travail a permis de dégager une durée moyenne par composant, et d'amortir les composants conformément à la durée de vie prévisible du composant et non plus sur une durée théorique.

<i>Composants</i>	<i>Durées théoriques</i>	<i>Durées résiduelles moyennes</i>
Gros oeuvre	50	36
Voiries	25	18
Toitures, terrasses	15	11
Peau extérieure	20	14
Menuiserie	25	19
Installations techniques	20	15
Second oeuvre	15	11

- Sortie des composants

L'université procède depuis 2014 à la mise en service de projets par composants. Cette intégration se fait au coût réel, en fonction des lots de marchés.

Lors des rénovations partielles ou totales, les composants anciens sont sortis. Pour les sorties de composants lors des rénovations partielles d'immobilisations, la méthode consiste à définir une unité d'œuvre pour chacun des composants d'un même bâtiment.

- Financement externe des actifs

L'instruction du 18 décembre 2012 a mis en place de nouvelles modalités de présentation et d'évaluation des financements externes de l'actif des EPN.

La nouvelle réglementation du financement externe apporte des modifications suivantes :

- Fin de la distinction entre biens dont la charge de renouvellement incombe à l'établissement et ceux dont la charge n'incombe pas à l'établissement.
- Quelle que soit la nature du financement, celui-ci évolue symétriquement à l'actif qu'il finance, c'est-à-dire au même rythme que les amortissements.
- Les écritures de neutralisation des amortissements (compte 776) et de quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat (compte 777) sont remplacées par un seul mécanisme de reprise au résultat des financements externes de l'actif au compte 7813 et au compte 7873 pour les reprises exceptionnelles.
- Les nouveaux comptes de capitaux propres retraçant les financements de l'actif distinguent :
  - Les financements de l'Etat (comptes 10) ;
  - Et les autres financeurs (comptes 13).

L'amortissement que l'université applique aux immeubles reçus en affectation correspond depuis 2013 à une durée de vie résiduelle du composant.

Le fait générateur de comptabilisation suit les principes comptables.

Les reprises de financement externes et de subventions d'investissement viennent en minoration de la dotation aux amortissements dans les comptes consolidés.

### *Créances*

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

A l'exception des créances sur l'État et les collectivités, une dépréciation est comptabilisée lors de la constatation du risque sur la créance matérialisée comptablement par le passage au compte 416 des titres relevant du contentieux. Ces dépréciations sont effectuées par titre individuel.

Les reprises sont effectuées après avoir constaté le règlement et donc le solde de la créance (paiement direct, admission en non-valeur ou remise gracieuse).

### *Placements de trésorerie*

Les disponibilités de l'établissement sont placées sur le seul compte à vue de la DRFIP.

Un compte a été ouvert auprès du Crédit Mutuel retraçant les mouvements des droits d'inscriptions en présentiel payés par carte bancaire et bénéficiant d'un échelonnement de trois mois. Le solde du compte est versé sur le compte DFT de la DRFIP.

Par ailleurs un compte DFT a été ouvert auprès de la DRFIP de l'Île de France sur lequel figure la dotation non-consomptible allouée au titre de l'opération campus.

### *Droits d'inscriptions universitaires*

En 2019, en application d'une note de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) en date du 3 juillet 2019, il a été mis fin à l'exercisation des Droits d'inscriptions. Le « produit constaté d'avance » relatif aux droits d'inscriptions de l'année universitaire 2018-2019 a donc été repris sur le Report à nouveau (compte 110) afin de neutraliser l'impact de ce changement de méthode comptable sur le résultat de l'exercice pour un montant de 5.3 M€. Cette opération a pour conséquence d'abonder le Fonds de Roulement Net Global de ce montant. Les droits d'inscription sont dorénavant considérés comme des redevances et titrés pour le montant total sur l'exercice d'inscription- arrêt de l'exercisation et donc du prorata pour les DI nationaux imputés au 70651.

Les DU (imputées au 70652), d'un montant plus significatif que les DI et ne correspondant pas exclusivement à un droit d'entrée continuent d'être « exercisés », quel que soit leur montant.

Ce changement de comptabilisation impacte la comptabilisation de la CVEC. Les DI n'étant plus proratisés, il a été décidé de ne plus proratiser la CVEC (méthode préconisée par les tutelles) et de comptabiliser ce produit sur la base des encaissements reçus. Le PAR constaté en 2018 a été repris sur le Report à nouveau (compte 119).

À la suite de la décision du CA du 17 décembre 2019 les étudiants étrangers ont été exonérés des droits d'inscription supplémentaires.

### *Subventions reçues et opérations pluriannuelles*

Une nouvelle instruction applicable au 1er janvier 2014 concernant les modalités de comptabilisation des subventions reçues au sein des établissements publics nationaux et des groupements d'intérêt public nationaux (DGFIP BOFIP-GCP n° 13-0022 du 05/12/2013) a été mise en place à l'Unistra au 31 décembre 2014. Cette instruction est d'application prospective.

Le principe de celle-ci est qu'une subvention est acquise et comptabilisée dès lors que l'ensemble des conditions nécessaires à la constatation du droit de l'organisme public bénéficiaire est satisfait. Le droit est comptabilisé lorsqu'il est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable.

Elle s'applique aux subventions reçues de l'Etat ou d'autres tiers (subventions d'investissement, financements externes de l'actif, subventions de fonctionnement annuelles ou pluriannuelles).

Deux cas :

- Subvention accordée sans conditions.
- Subvention subordonnée à la réalisation de conditions.

L'UNISTRA a également mis en place les modalités de l'instruction DCFIP BOFIP-GBCP n° 13-0023 du 6 décembre 2013 applicable au 1er janvier ;

Les dispositions de cette instruction s'appliquent d'une part aux opérations pluriannuelles sans contrepartie et d'autre part à celles avec contrepartie directe (assimilables à des contrats à long terme ou non assimilables à des contrats à long terme).

Rappel : la comptabilisation des opérations selon la technique des ressources affectées est abandonnée pour les nouveaux contrats conclus à compter du 1er janvier 2014.

L'université a procédé à :

- La comptabilisation d'avances sur subventions en avances et encours sur commandes (cpte 4419)
- Un recensement des droits acquis au titre de l'exercice et n'ayant pu faire l'objet d'un titre au compte 441. Ce recensement est effectué de manière à rattacher des produits à recevoir (cpte 4487) aux dépenses de fonctionnement et d'investissement correspondantes à la clôture de l'exercice.

### Stocks

Valorisation du stock de livres : La méthode de comptabilisation retenue est la méthode du coût de revient. Ce coût de revient est déterminé en intégrant :

- Le coût d'achat réel (frais d'impression, mise en page, traduction, cession de droit)
- Si mise en page réalisée en interne un forfait de 6€ /page est appliqué (4 € pour la mise en page, 3,5 € pour le suivi)
- Déduction faite de l'aide à la publication

Deux types de provisions pour dépréciations peuvent être enregistrés sur ces stocks :

- Une provision pour vente à perte dès lors que les prix unitaires de vente nets des commissions distributeurs (PV) seront inférieurs au coût de revient (VB), il convient de passer la provision suivante :

Nombre d'articles en stocks \* (VB unitaire- PV unitaire)

- Une provision pour mévente : conformément au Guide comptable professionnel de l'édition reprenant une lettre de la secrétaire d'état Florence Parly du 19 décembre 2000 qui modifie le régime particulier d'évaluation des stocks dans l'industrie du livre, nous avons retenu la méthode suivante :

« Lorsqu'au cours d'un exercice, les ventes d'un ouvrage n'auront pas dépassé un certain niveau par rapport au stock existant à l'ouverture du même exercice, la provision sera déterminée en fonction d'un pourcentage d'exemplaires restant invendus à la clôture de cet exercice, selon les modalités définies dans le tableau ci-dessous.

<i>Niveau des ventes de l'exercice, en pourcentage du stock initial</i>	<i>Niveau de provision, en pourcentage de la quantité de l'ouvrage restant invendue à la clôture de l'exercice</i>
Inférieur à 5 %	100%
Compris entre 5 % et 10 %	80%
Compris entre 10 % et 20 %	70%
Compris entre 20 % et 30 %	50%

### Valorisation du stock de primates

Le stock est valorisé au prix d'achat pour les stocks achetés ou selon une méthode de valorisation basée sur l'âge des primates pour ceux nés sur site.

### Engagement des indemnités de départ à la retraite

Le Groupe Université de Strasbourg, du fait de la non-significativité des engagements de retraite qu'il encoure, et conformément à la possibilité offerte par l'instruction codificatrice n°08-017-M9 du 3 avril 2008, ne constate pas dans ses comptes consolidés de provision pour indemnité de départ à la retraite.

## Titres des sociétés mises en équivalence

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus dans une entité associée ou contrôlée conjointement le coût d'acquisition de ces titres ajusté de la quote-part du Groupe dans les valorisations de l'actif net de l'entité depuis son acquisition.

Lors de l'acquisition de titres des sociétés comptabilisées par mise en équivalence, le prix d'acquisition des titres est affecté aux actifs et passifs acquis évalués à leur juste valeur.

Le résultat des sociétés mises en équivalence comprend principalement les éléments suivants :

- Quote-part de résultat du Groupe dans ces sociétés sur la base d'estimés ;
- Résultat de cession des titres de ces sociétés ;
- Écart de réévaluation lors d'une perte d'influence sans cession de titres ;
- Dépréciation de titres de ces sociétés.

Une société mise en équivalence dont la société mère n'est pas détenue à 100 % par le Groupe contribue aux intérêts minoritaires.

## Autres informations

### 1- Mise en œuvre de la Gestion Budgétaire Comptable Publique

Le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire & comptable, dite GBCP, est applicable pour les établissements publics au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et a été mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La GBCP instaure une comptabilité budgétaire différente de la comptabilité générale.

- La comptabilité générale n'est pas modifiée, elle fournit une image fidèle du résultat et de la situation financière et patrimoniale d'un organisme en application du principe de constatation des droits et obligations de l'exercice.
- La comptabilité budgétaire retrace l'exécution des autorisations d'engagement, la consommation des crédits de paiement et la réalisation des recettes.

### 2- Les investissements d'avenir (Labex et Idex) et Campus

La pertinence et la qualité des projets et du travail mené par l'Unistra, ont été confirmés par l'attribution définitive des initiatives d'excellence par décision du Premier Ministre le 27 juin 2016. Une nouvelle contribution financière sous forme d'une dotation non consommable (DNC) de 750 M€ qui est rémunérée au taux (garanti durant 10 ans) de 3,413%, assure un financement de 25,6 M€/an (suivant la convention de dévolution Idex/Unistra signée en date du 23 décembre 2016 entre l'Etat l'ANR et l'Université de Strasbourg.).

- La DNC de 750 M€ est comptabilisée à l'actif au compte 2751 « Immobilisations financières »; en contrepartie, le passif est mouvementé au compte 1674 dettes financières.
- Les intérêts des deux DNC Idex et Campus sont versés par trimestre et comptabilisés en mars, juin et septembre pour leur montant d'encaissement et en décembre en intérêts courus non perçus (le versement n'intervenant qu'en janvier) pour respectivement 25,6 M€ et 15,1 M€.

### 3- Faits caractéristiques d'importance significative relatifs à la Fondation Université de Strasbourg

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

- En 2022, la Fondation avait dû comptabiliser une dépréciation des valeurs mobilières de placement de 960 K€. En effet, plusieurs investissements de type fonds de capitalisation, sur des sous-jacents immobiliers mais également quelques placements sur d'autres supports affichaient des pertes sensibles. En 2023, ces résultats ont continué à se détériorer. De ce fait, la Fondation a pris la décision suivante :
  - Elle a mis en place une politique d'arbitrage de ses placements financiers en 2023 et a ainsi procédé à plusieurs ventes pour réinvestir ses fonds sur des supports sans risque en capital et avec un taux de rendement garanti (livret associatif, comptes à terme monétaire et fonds obligataires en €).
  - Les contrats conclus avec la Fondation Centre International de Recherche aux Frontières de la Chimie de mise à disposition de Jean Gagneux ainsi que de celui de prestations réciproques ont également pris fin en fin d'année 2023.

## 3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

### 3.1. Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Clôture
Concessions, brevets & droits similaires	395		-40		355
Logiciels	6 140	381			6 521
Droit au bail	72				72
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes s/immo. incorp.	47				47
Autres immobilisations incorporelles	263				263
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 916</b>	<b>381</b>	<b>-40</b>		<b>7 258</b>
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-328		40	-34	-323
Amt/Dép. logiciels	-5 670			-383	-6 053
Amt/Dép. droit au bail	-72				-72
Amt/Dép. autres immos incorp.	-251			-4	-255
<b>Amt/dép. immo. incorporelles</b>	<b>-6 321</b>		<b>40</b>	<b>-422</b>	<b>-6 703</b>
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>596</b>	<b>381</b>		<b>-422</b>	<b>555</b>

### 3.2. Immobilisations corporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassement	Clôture
Terrains	180 667					180 667
Agencements sur terrains	12 773					12 773
Constructions	737 867	9 199	-4 052		41 601	784 615
Installations tech, matériel & outillage	99 693	5 411	-1 308		98	103 894
Autres immobilisations corporelles	99 348	7 265	-133		16	106 496
Immobilisations corporelles en cours	55 726	29 925			-41 715	43 936
Avances et acomptes s/immo. corp.	5 478	1 458	-2 569			4 367
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 191 551</b>	<b>53 258</b>	<b>-8 060</b>			<b>1 236 748</b>
Amt/Dép. Agencements sur terrains	-8 448			-1 071		-9 519
Amt/Dép. constructions	-302 705		4 052	-34 984		-333 637
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-78 186		1 308	-5 406		-82 285
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-76 185		132	-7 574		-83 626
<b>Amt/dép. immobilisations corporelles</b>	<b>-465 524</b>		<b>5 492</b>	<b>-49 035</b>		<b>-509 067</b>
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>726 027</b>	<b>53 258</b>	<b>-2 569</b>	<b>-49 035</b>		<b>727 681</b>

### 3.3. Immobilisations financières

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Clôture
Titres immobilisés	1 023			1 023
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	1 125 481	22	-20	1 125 483
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 126 504</b>	<b>22</b>	<b>-20</b>	<b>1 126 506</b>
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>1 126 504</b>	<b>22</b>	<b>-20</b>	<b>1 126 506</b>

### 3.4. Ventilation des créances par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Immobilisations financières	1 125 483		1 125 481
Avance et acomptes versés sur commandes	15	15	
Clients et comptes rattachés	17 220	17 220	
Factures à établir	20 827	20 827	
Créances sur personnel & org. sociaux	6	6	
Créances fiscales - hors IS - courant	3 550	3 550	
Autres créances - courant	183 440	183 440	
Charges constatées d'avance			
<b>Total Créances</b>	<b>1 350 540</b>	<b>225 057</b>	<b>1 125 481</b>

### 3.5. Titres mis en équivalence

	Ouverture	Résultat	Augmentation de capital	Autres	Clôture
<b>Titres mis en équivalence</b>		<b>1 467</b>	<b>1 898</b>	<b>-2 446</b>	<b>918</b>
SATT STRASBOURG		1 467	1 898	-2 446	918

Les titres mis en équivalence de SATT STRASBOURG étaient négatifs au 31/12/2022. Ils étaient donc constatés en provisions. Au 31/12/2023, ces titres sont redevenus positifs. Cet effet explique le montant de - 2 446 K€ dans la colonne « Autres » qui est le reclassement des titres « négatifs » du 31/12/2022.

### 3.6. Stocks et en-cours

	Clôture			Ouverture		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Liaison neutral. profits ig s/ stocks						
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	59		59	48		48
Stocks - en-cours de production						
Stocks -pdts finis et intermédiaires	355	-291	64	323	-258	64
Stocks de marchandises	583		583	642		642
<b>Total</b>	<b>998</b>	<b>-291</b>	<b>707</b>	<b>1 012</b>	<b>-258</b>	<b>754</b>

### 3.7. Valeurs mobilières de placement

Société détentrice	Valeur Brute	Provision	Net
FONDATION UDS	12 932	-343	12 589
GIE CERBM	1 660	-62	1 598
<b>Total</b>	<b>14 592</b>	<b>-405</b>	<b>14 187</b>

### 3.8. Provision pour risques et charges

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reclassement	Correction d'erreur	Clôture
Provisions pour litiges - non courant	28	7	-28			7
Provisions pour garanties - non courant						
<b>Provisions pour risques</b>	<b>28</b>	<b>7</b>	<b>-28</b>			<b>7</b>
Autres provisions pour charges - non courant	19 910	1 423	-1 178	-7 870	4 183	16 468
<b>Provisions pour charges</b>	<b>19 910</b>	<b>1 423</b>	<b>-1 178</b>	<b>-7 870</b>	<b>4 183</b>	<b>16 468</b>

Le montant de + 4 183 K€ correspond à la correction d'erreur sur les congés payés. Le montant de - 7 870 K€ correspond au reclassement de - 5 424 K€ pour les congés payés ainsi que - 2 446 K€ correspondant au reclassement des titres mis en équivalence négatifs de 2022 reclassés en 2023 à l'actif.

### 3.9. Emprunts et dettes financières

	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Clôture
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	88 355		-3 686	84 670
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	1 127 238			1 127 238
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	39	2		41
<b>Dettes financières MLT</b>	<b>1 215 632</b>	<b>2</b>	<b>-3 686</b>	<b>1 211 948</b>
Dont location-financement				
Concours bancaires (trésorerie passive)	84		-23	61
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive				
<b>Dettes financières CT</b>	<b>84</b>		<b>-23</b>	<b>61</b>
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>1 215 717</b>	<b>2</b>	<b>-3 709</b>	<b>1 212 009</b>

### 3.10. Ventilation des dettes par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts et dettes financières	1 211 948	41		1 211 908
Avances et acomptes reçus	153 018	153 018		
Fournisseurs et comptes rattachés	22 351	22 351		
Dettes fiscales et sociales	14 351	14 351		
Autres dettes	48 338	48 338		
Produits constatés d'avance	31 928	31 928		
<b>Total dettes</b>	<b>1 481 934</b>	<b>270 026</b>		<b>1 211 908</b>



## 4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1. Chiffre d'affaires

	Clôture	Ouverture
Droits Universitaires	57 881	52 196
Prestations de recherche	2 040	2 171
Prestations et travaux informatiques	256	406
Prestations de formation continue	9 420	8 914
Autres prestations	10 332	9 941
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>79 929</b>	<b>73 629</b>

### 4.2. Autres produits d'exploitation

	Clôture	Ouverture
Dotation annuelle du ministère	385 039	365 650
Autres financements publics	84 937	69 221
Collecte Taxe App	814	881
Production stockée	32	42
Production immobilisée		
Activation des frais de développement		
Transferts de charges d'exploitation	15	17
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	93	346
Produits divers	22 511	17 165
<b>Total Autres produits d'exploitation</b>	<b>493 441</b>	<b>453 324</b>

### 4.3. Achats consommés

	Clôture	Ouverture
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	-11	-19
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	12	25
Variation stocks de marchandises	-58	86
Achats de marchandises	-3	-9
<b>Total Achats consommés</b>	<b>-61</b>	<b>84</b>

#### 4.4. Charges externes

	Clôture	Ouverture
Achats non stockés de matières et fournitures	-40 563	-21 702
Sous-traitance générale	-253	-235
Locations et charges locatives	-2 426	-2 520
Entretiens et réparations	-11 387	-10 147
Primes d'assurance	-175	-183
Etudes et recherches	-3 833	-1 007
Divers	-4 546	-4 740
Personnel mis à disposition	-2 981	-2 741
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-1 375	-1 445
Publicités	-2 474	-2 826
Transports	-424	-342
Déplacements, missions	-9 251	-8 768
Frais postaux	-712	-874
Services bancaires	-55	-71
Autres charges externes	-11 109	-10 077
Redevances de Location-financement	-126	-143
<b>Total Charges externes</b>	<b>-91 690</b>	<b>-67 820</b>

#### 4.5. Autres charges d'exploitation

	Clôture	Ouverture
Autres charges	-49 393	-38 559
<b>Total Autres charges d'exploitation</b>	<b>-49 393</b>	<b>-38 559</b>

#### 4.6. Impôts et taxes (hors IS)

	Clôture	Ouverture
Impôts et taxes sur rémunérations	-5 846	-5 624
Autres impôts et taxes	-1 045	-902
<b>Total Impôts et taxes</b>	<b>-6 891</b>	<b>-6 526</b>

#### 4.7. Charges de personnel

	Clôture	Ouverture
Rémunérations du personnel	-255 745	-242 203
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-156 679	-150 854
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-2 116	-1 989
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>-414 540</b>	<b>-395 047</b>

#### 4.8. Variations nettes des amortissements et des dépréciations

	Clôture	Ouverture
Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	-409	-372
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	-49 049	-44 801
Dot. aux prov. d'exploitation	-1 431	-1 032
Dot./dép. des actifs circulants	-537	-349
Rep./provisions d'exploitation	1 205	216
Rep./dép. des créances (actif circulant)	217	274
Quote-part de subvention d'investissement et neutralisation des amortissements	37 946	34 756
<b>Total Dotations et reprises amort. &amp; prov. d'exploitation</b>	<b>-12 089</b>	<b>-11 308</b>

#### 4.9. Charges et produits financiers

	Clôture	Ouverture
Charges d'intérêts sur emprunt	-1 128	-1 161
Perte sur équivalents de trésorerie	-678	
Pertes de change sur autres dettes et créances	-16	-32
Prod. nets/ cession VMP (hors équiv. de trésorerie)	185	
Dot./dép des actifs financiers		
Dividendes		
Dividendes - Rubrique d'élimination		
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie	1	1
Revenus des équivalents de trésorerie	168	123
Prod. nets/ cession VMP (hors équiv. de trésorerie)		
Gains de change sur autres dettes et créances	7	11
Gains de change sur autres dettes et créances - Non réalisés		
Autres produits financiers	8	11
Dot. aux prov. financières	-224	-1 003
Rep./ provisions financières	877	22
Rep./dép. des actifs financiers		
<b>Total Résultat financier</b>	<b>-840</b>	<b>-2 057</b>

#### 4.10. Impôts sur les bénéfices

	Clôture	Ouverture
Impôts différés		
Impôt exigible		
Crédits d'impôt		
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale		
<b>Total Impôts sur les bénéfices</b>		

#### 4.11. Preuve d'impôt

	Clôture	Ouverture
Résultat consolidé	-670	4 163
Résultat des sociétés ME	-1 467	1 555
Amort de l'écart d'acquisition		
<b>Résultat net consolidé hors amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>-2 136</b>	<b>5 718</b>
Impôts comptabilisés		
<b>Résultat net consolidé avant IS</b>	<b>-2 136</b>	<b>5 718</b>
Réintégrations permanentes		
Déductions permanentes	-66	
Non constatation des écarts d'imposition liés aux différences temporaires		
Déficits antérieurs non activés	128	57
Entités non soumises à l'impôt	2 073	-5 775
<b>Résultat net consolidé avant IS</b>		
Is au taux normal		
Is au taux réduit		
Contribution exceptionnelle		
<b>Impôt théorique consolidé</b>		
Crédits impôts		
Impact de l'IS à 15 %		
Impact de l'IS à 28 %		
Impôt sur les produits financiers de la Fondation UGA au taux de 24 %		
<b>Impôt consolidé total</b>		
Taux d'IS effectif		

#### 4.12. Quotes-parts de résultat des sociétés mise en équivalence

	Clôture	Ouverture
Quote-part de résultat des S.M.E.	1 467	-1 555
<b>Total Quotes-parts de résultat SME</b>	<b>1 467</b>	<b>-1 555</b>

#### 4.13. Résultat Hors Groupe

	Clôture	Ouverture
Résultat hors groupe	14	170
<b>Total Résultat hors groupe</b>	<b>14</b>	<b>170</b>

## 5. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

### 5.1. Engagements reçus

	Clôture	Ouverture
Autres engagements reçus	2 025	1 918
<b>Engagements reçus</b>	<b>2 025</b>	<b>1 918</b>

### 5.2. Engagements donnés

Néant.

## 6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

### 6.1. Effectif moyen

	Clôture	Ouverture
Université de Strasbourg	5 845	5 800
Fondation	6	7
GIE	98	102
SATT		
<b>Effectif</b>	<b>5 949</b>	<b>5 909</b>

Les effectifs à la clôture ont été présentés de la manière suivante :

- Pour le GIE, les effectifs de l'entité de 295 personnes ont été multipliés par la quote-part d'intégration de celui-ci dans consolidation.
- Pour la SATT, les effectifs ont été mis à zéro du fait que la SATT est intégrée en mise en équivalence.